

2 - Dans quel cas doit-on effectuer un diagnostic Gaz ?

Diagnostic gaz

Posté par :

Publiée le : 15/04/2009 10:48:05

[1 - Diagnostic gaz : Synthèse](#) [2 - Dans quel cas doit-on effectuer un diagnostic Gaz ?](#) [3 - Points de contrôle du diagnostic gaz](#) [4 - Validité et avantage liés au diagnostic gaz](#) [5 - Bâtiments concernés par un diagnostic gaz](#) [6 - Ne pas effectuer de diagnostic immobilier gaz : quels risques ?](#) [7 - Textes de loi relatifs au diagnostic gaz](#) [8 - Le diagnostic immobilier gaz : en savoir plus](#)



Pour éviter les intoxications et les explosions causées par des installations au gaz défectueuses ou mal réglées, l'Etat a mis en place ce nouveau diagnostic immobilier. Il est obligatoire pour toutes les ventes de logement dont l'installation intérieure de gaz a plus de quinze ans.

Réalisé par des professionnels certifiés, le diagnostic gaz consiste à établir un état de l'installation intérieure de gaz afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes.

Le diagnostic porte sur quatre points :

- o la tuyauterie fixe,
- o le raccordement en gaz des appareils,
- o la ventilation des locaux,
- o la combustion.

Les éventuelles anomalies doivent être détectées et classées selon leur dangerosité.

Le diagnostiqueur a même la possibilité d'interrompre l'alimentation en gaz si l'installation comporte un danger grave et immédiat.

Ce diagnostic doit être réalisé même si le gaz est coupé et même s'il le compteur a été supprimé, à partir du moment où il subsiste une tuyauterie fixe dans le logement.

Attention, il ne s'agit pas d'une attestation de conformité de l'installation mais de savoir si celle-ci est dangereuse ou non.